

Perspectives diversifiées de l'éducation artistique et culturelle auprès des enfants et des jeunes : vers une étude de l'EAC en France et au Japon dans la petite enfance

Sumiko Kobayashi

Amélie Derobert¹

Diverses approches scientifiques sont appliquées aux arts et à la culture, variant selon la discipline académique et la méthodologie de recherche adoptée. Du reste, l'éducation artistique et culturelle (EAC) est conçue par les adultes pour les enfants et les jeunes et, il est important de noter que l'EAC diffère des pratiques artistiques et culturelles réellement adoptées et développées par les enfants et les jeunes. Ces derniers ne se conforment pas toujours aux mêmes formes d'expression artistique et de manifestations culturelles imposées, car leurs goûts et préférences en matière d'arts et de cultures peuvent varier considérablement. Comment, dès lors, appréhender l'EAC au sein de différentes institutions éducatives destinées aux enfants et aux jeunes ?

L'analyse des documents ministériels, tels que les rapports, les guides et les textes juridiques, révèle une gamme d'acteurs, tant collectifs qu'individuels, dédiés à l'EAC. En examinant ces discours et les outils destinés à influencer l'action publique, nous obtenons un aperçu initial de l'EAC dans divers contextes éducatifs. Ces contextes ne partagent pas tous la même perspective sur la culture et l'art, reflétant ainsi une diversité et une ambivalence. Cette variété démontre que l'EAC vise à être inclusive, s'adressant à tous, mais agit tel un cheval de Troie²,

1 Sumiko Kobayashi est professeur de l'Université Nanzan. Amélie Derobert est maître de conférence de l'Université Lumière Lyon 2. Cet article est issu de la collaboration entre les travaux de Sumiko Kobayashi sur l'EAC et les travaux de Amélie Derobert sur le travail social.

2 KERLAN Alain, « L'éducation artistique et culturelle, entre utopie et hétérotopie. Éléments de généalogie », *Quaderni* [en ligne], 92 | Hiver 2016-2017, 13-26. Mise en ligne le 05 mars 2019, consulté le 11/01/2024, <<http://journals.openedition.org/quaderni/1031>>

s'intégrant subtilement tout en restant distincte de ces milieux éducatifs.

Cet article explore la diversité de l'EAC en France en tant qu'offre proposée aux enfants et aux jeunes par des adultes dans un but précis. En commençant par examiner le milieu scolaire avant de le confronter à d'autres environnements éducatifs, nous pouvons observer une uniformisation de l'EAC au sein de l'école, du système judiciaire, du secteur médicosocial et de la famille. Cependant, simultanément, il se produit une diversification des objectifs (éducatifs, réinsertion, inclusion, etc.) de l'EAC dans ces différents contextes éducatifs. L'article discute, en troisième partie, de trois questions pour l'EAC dans la petite enfance en tant que futur projet de recherche : une attention particulière à la définition de cette période sera abordée, nous proposerons les pistes de la perspective comparative internationale que nous souhaitons mener et nous expliquerons la méthode de l'ethnographie basée sur des approches par point de vue (*standpoint approaches*) mobilisée dans ce travail.

1. La diversité de l'EAC au sein de l'institution scolaire

D'après le ministère de l'Éducation nationale, l'EAC a trois objectifs, dont l'un est de « permettre à tous les élèves de se constituer une culture personnelle riche et cohérente tout au long de leur parcours scolaire »³. Cependant, cette éducation artistique et culturelle n'est pas proposée à tous les enfants de la même manière, et tous les enfants ne la consomment pas ou ne la vivent pas de la même manière. En fait, le Parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC) cherche à valoriser les activités auxquelles chaque élève participe, non seulement à l'école, mais aussi dans les activités périscolaires et extrascolaires, dans toute leur diversité, de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire⁴.

La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) du ministère de la Culture

3 Le site du ministère de l'Éducation nationale, « L'éducation artistique et culturelle », consulté le 04/01/2024, (<https://www.education.gouv.fr/1-education-artistique-et-culturelle-7496>)

4 Le site du ministère de l'Éducation nationale, « L'éducation artistique et culturelle ».

mènent conjointement une enquête sur l'EAC en 2019 auprès d'environ 1 000 écoles primaires et 700 collèges en France. L'enquête a permis d'identifier les activités suivantes comme étant les projets d'EAC les plus couramment proposés par les établissements scolaires : « la musique et le chant », « les arts plastiques tels que peinture, sculpture, gravure, graff, bande dessinée, lithographie, art », « le théâtre, le conte, la pantomime, la marionnette, la mise en scène », « la danse et la chorégraphie » et « le patrimoine tel que les archives, les musées, les monuments et les lieux d'exposition »⁵.

L'EAC dans les établissements scolaires peut être dispensée dans des classes à horaires aménagés, des classes spécifiques organisées pour recevoir un emploi du temps particulier, ou sous la forme d'actions éducatives ou de projets d'EAC dans la classe. En outre, bien que les activités artistiques et culturelles ne soient pas nécessairement considérées comme faisant partie de ces cadres, elles peuvent être proposées comme une sorte d'activité liée à l'EAC⁶. Les actions éducatives sont considérées comme des activités éducatives qui complètent et aident à développer « des approches pédagogiques transversales » et des partenariats dans le cadre du programme d'études. Par exemple, « les enseignants et leurs classes peuvent participer à des actions éducatives sur des thèmes variés : lecture, patrimoine, sport, sciences, etc. »⁷. De nombreux projets, y compris des concours et des événements, sont organisés dans les établissements d'enseignement, de l'école au lycée. Il est possible de concevoir l'EAC comme un projet à part entière.

Outre les domaines d'activité les plus courants — « musique, chant »,

5 THOUMELIN Claire et TOUAHIR Mustapha, « L'éducation artistique et culturelle en école et au collège en 2018-2019. État des lieux », *Culture Chiffres* 2020-3 [en ligne], consulté le 04/01/2024, <<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese>>

6 THOUMELIN et al., « L'éducation artistique et culturelle en école et au collège en 2018-2019 » ; Le site de l'EDUSCOL, « Classe à horaires aménagés », consulté le 04/01/2024, <<https://eduscol.education.fr/617/classes-horaires-amenages>>

7 Le site du ministère de l'Éducation nationale, « L'actions éducatives », consulté le 04/01/2024, <<https://www.education.gouv.fr/actions-educatives-41495>> , BO du ministère de l'Éducation nationale n° 34 du 22 septembre 2016 « Actions éducatives » : circulaire n° 2016-138 du 19-9-2016 (MENE1625421C), consulté le 04/01/2024 <<https://www.education.gouv.fr/bo/16/Hebdo34/MENE1625421C.htm>>

« arts plastiques », « théâtre », « danse » et « patrimoine culturel » — on trouve également « cinéma, vidéo », « écriture, poésie, slam, scénario », « photographie », « culture scientifique et technique », « cirque, arts de la rue », « architecture, urbanisme », « design, graphisme », « art de l'espace », « métiers d'art », « arts du goût », « multimédia, jeux vidéo », « éducation aux médias, journalisme », ce qui montre l'étendue de ce que l'on entend par arts et culture (2018-2019)⁸.

La DEPP et la DEPS mènent également un même type d'enquête en 2018 auprès d'environ 600 écoles et collèges en France. Selon ces études, outre les actions et projets d'EAC, la quasi-totalité des établissements primaires et secondaires organisent au moins une activité en lien avec l'EAC, comme des sorties culturelles ou des rencontres avec des artistes (2017-2018, 2018-2019)⁹. Outre « une ou des sorties ou visites culturelles », des « ateliers de pratique artistique », « une chorale », « une ou des rencontres avec un ou des artistes », « un accueil de manifestation artistique ou culturelle professionnelle dans l'établissement » qui représentent la plus grande proportion d'écoles les mettant en œuvre, on trouve également, « une ou des rencontres avec un ou des professionnels de la culture », « un voyage à dimension culturelle ou artistique » et « une galerie d'établissement », « un média (journal, radio, etc.) », « un club d'arts plastiques », « un club de jeux de société », « une résidence d'artistes ou de collectif d'artistes », « un club de danse », « un club de théâtre », « un club multimédia ou audiovisuel », « une résidence de professionnels de la culture », « un club scientifique », « un club d'écriture », « un orchestre », « un club de mathématiques », « un club de jeux vidéo » et « un ciné-club »¹⁰.

La diversité des domaines artistiques et culturelles dans l'EAC se reflète dans la

8 THOUMELIN et al., « L'éducation artistique et culturelle en école et au collège en 2018-2019 ».

9 THOUMELIN et al., « L'éducation artistique et culturelle en école et au collège en 2018-2019 » ; AYOUB Anissa, BERTHOMIER Nathalie, OCTOBRE Sylvie, THOUMELIN Claire et TOUAHIR Mustapha, « Trois élèves sur quatre touchés par au moins une action ou un projet relevant de l'éducation artistique et culturelle », *Culture Chiffres* 2019-3 [en ligne], consulté le 04/01/2024, <<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese>>

10 THOUMELIN et al., « L'éducation artistique et culturelle en école et au collège en 2018-2019 » ; AYOUB et al., « Trois élèves sur quatre touchés par au moins une action ou un projet relevant de l'éducation artistique et culturelle ».

diversité des organisations et des acteurs artistiques et culturels avec lesquels les établissements scolaires s'associent pour planifier des actions et des projets. Les institutions artistiques et culturelles les plus susceptibles d'être partenaires des établissements scolaires sont les musées et les lieux d'exposition. D'autres sont des bibliothèques, des médiathèques, des salles de spectacle, des artistes, des cinémas, des compagnies de théâtres ou de danse, des conservatoires ou écoles de musique, de théâtre ou de danse, des monuments historiques, des centres culturels, des auteurs, des orchestres, des compagnies de cirque et d'arts de la rue, des centres d'art et fonds régionaux d'art contemporain, des métiers d'art, des ludothèques, des centres d'archives, des radios, des journaux locaux, des entreprises culturelles, des fondations (mécénats privés)¹¹.

1.1. L'accès à l'EAC varie selon les âges scolaires

Ces actions et projets d'EAC ne sont pas toujours dispensés de la même manière par tous les établissements d'enseignement. La première différence entre les établissements scolaires est celle qui existe entre les écoles et les collèges, qui découle des catégories d'âge des enfants. L'étude du Ministère de la Culture et du Ministère de l'Éducation nationale utilise l'indicateur du nombre de projets de l'EAC pour 100 élèves ainsi que le pourcentage d'élèves ayant expérimenté des actions et des projets d'EAC pour déterminer le degré d'enrichissement de l'EAC et le taux de participation des élèves à l'EAC. L'étude montre que la part d'élèves touchés par des actions ou projets d'EAC est plus élevée dans les écoles (82 % en 2017-2018 et 80 % en 2018-2019) que dans les collèges (62 % en 2017-2018 et 59 % en 2018-2019). Le nombre de projets pour 100 élèves est également plus élevé dans les écoles (3, 4) que dans les collèges (1, 8)¹².

Il est intéressant de noter que la proportion d'établissements où moins de la moitié des élèves sont touchés par ces projets est plus élevée dans les collèges (35 %)

11 THOUMELIN et al., « L'éducation artistique et culturelle en école et au collège en 2018-2019 » ; AYOUB et al., « Trois élèves sur quatre touchés par au moins une action ou un projet relevant de l'éducation artistique et culturelle ».

12 THOUMELIN et al., « L'éducation artistique et culturelle en école et au collège en 2018-2019 » ; AYOUB et al., « Trois élèves sur quatre touchés par au moins une action ou un projet relevant de l'éducation artistique et culturelle ».

que dans les écoles (16 %), et inversement la proportion d'établissements où tous les élèves sont touchés est plus élevée dans les écoles (77 %) que dans les collèges (47 %)¹³. Toutefois, les collèges sont plus nombreux à avoir des partenariats (90 % contre 81 % pour les écoles en 2018-2019) : les compagnies de théâtre, les compagnies de danse, les artistes, les auteurs, les centres d'art contemporain, les orchestres, les archives, les radios, les journaux, les entreprises culturelles et les fondations privées de mécénat sont moins fréquents dans les écoles que dans les collèges. Il existe également des différences entre les écoles et les collèges en ce qui concerne les domaines les plus susceptibles d'être abordés dans le cadre de projets et d'actions. La musique, le chant, les arts plastiques, la danse et la chorégraphie sont les projets les plus courants dans les écoles, tandis que le théâtre, le patrimoine culturel, l'écriture et la poésie, la culture scientifique et technologique, l'architecture et le journalisme sont plus fréquents dans les collèges. En outre, les collèges sont plus nombreux que les écoles à organiser des visites et des sorties culturelles qui impliquent des voyages, des chorales, des clubs de théâtre et des orchestres, qui sont des activités en équipe, ainsi que des activités qui impliquent des personnes, telles que des rencontres avec des personnes impliquées dans les arts¹⁴.

1.2. L'EAC varie selon les origines sociales des élèves

Les différences entre les établissements scolaires sont également des différences entre les établissements privés et publics, et entre les établissements des zones d'éducation prioritaire (EP) et les établissements hors l'éducation prioritaire (hors EP). Tous ces éléments reflètent des différences qui tiennent plus ou moins à l'origine sociale des enfants. Parmi les collèges, la proportion d'établissements où moins de la moitié des élèves sont touchés par ces projets d'EAC est de 45 % dans les collèges privés contre seulement 30 % dans les collèges publics. La proportion d'élèves ayant vécu au moins une action ou un projet d'EAC s'élevait à 66 % dans les collèges publics, mais seulement à 50 % dans les collèges privés¹⁵. Par

13 AYOUB et al., « Trois élèves sur quatre touchés par au moins une action ou un projet relevant de l'éducation artistique et culturelle ».

14 THOUMELIN et al., « L'éducation artistique et culturelle en école et au collège en 2018-2019 ».

15 AYOUB et al., « Trois élèves sur quatre touchés par au moins une action ou un projet

ailleurs, la proportion de collèges où moins de la moitié des élèves sont touchés par un projet d'EAC est plus élevée dans des établissements d'EP que dans les établissements hors EP, tandis que la proportion d'élèves ayant vécu au moins une action ou un projet d'EAC est plus élevée dans les établissements hors EP que dans ceux d'EP. On observe la même tendance dans les écoles concernant l'implication des élèves dans l'EAC : le pourcentage d'élèves ayant connu au moins une action ou un projet d'EAC est plus élevé dans les écoles hors EP que dans les écoles d'EP. Cependant, au niveau des établissements publics du second degré, la proportion d'établissements où moins de la moitié des élèves sont impliqués dans l'EAC est plus élevée dans les établissements accueillant les publics plus défavorisés que dans les établissements accueillant les publics plus favorisés, et la proportion d'établissements où tous les élèves ont vécu des projets d'EAC est plus élevée dans les publics plus favorisés¹⁶.

1.3. L'EAC varie selon la situation géographique des établissements

Il a également été constaté que la manière dont les arts et la culture sont dispensés et vécus diffère en fonction de la situation géographique et de la taille de l'établissement scolaire, pour ainsi dire, qu'il soit situé dans une zone non urbaine ou urbaine, qu'il ait une grande ou une petite capacité, même s'il s'agit d'un établissement du même type. Ainsi, pour les écoles primaires et collèges, plus la taille de l'établissement (capacité d'accueil) est petite, plus la proportion d'élèves impliqués dans des projets artistiques et culturels est élevée. En ce qui concerne les écoles, la proportion d'élèves participant à des projets artistiques et culturels est plus élevée dans les écoles non urbaines que dans les écoles urbaines (87 % dans les premières contre 81 % dans les secondes), avec davantage de projets pour 100 élèves (4,8 dans les premières contre 2,7 dans les secondes). Quand il s'agit de l'école maternelle et de l'école élémentaire, bien que la première ait une proportion plus élevée d'élèves impliqués dans des projets (87 % dans la première contre 83 % dans la seconde), la seconde (4, 1) a plus de projets pour 100 élèves que la première (3,

relevant de l'éducation artistique et culturelle ».

16 AYOUB et al., « Trois élèves sur quatre touchés par au moins une action ou un projet relevant de l'éducation artistique et culturelle ».

1)¹⁷.

Enfin, il a été montré que des différences apparaissent en fonction de la présence ou non d'un membre du personnel éducatif en charge de l'EAC et de l'ancienneté moyenne des enseignants dans l'établissement. Le coordinateur de l'EAC dans les écoles primaires est souvent le chef d'établissement (représentant 89 % des coordinateurs). Dans les collèges, ils sont appelés référents de l'EAC et sont souvent des professeurs documentalistes, des professeurs d'arts plastiques (représentant 78 % des référents) ; au sein des écoles et des collèges les plus impliqués dans l'EAC, 45 % des écoles primaires et 75 % des collèges ont des coordinateurs ou référents dans leurs établissements. Les écoles et les collèges moins impliqués dans l'EAC ont une proportion plus faible de ce personnel dans leurs établissements (25 % des écoles et 55 % des collèges). Dans les écoles et collèges, la proportion d'élèves impliqués dans l'EAC augmente avec l'ancienneté moyenne des enseignants.¹⁸

2. L'EAC varie selon les espaces éducatifs des enfants et des jeunes

Depuis le XVII^e siècle, en France, l'école a toujours été un cadre structuré pour la vie des enfants et des jeunes. En parallèle de l'école, d'autres environnements éducatifs coexistent, ils sont souvent caricaturés à travers l'expression de « hors-scolaire ». Il convient de noter que nous ne faisons pas uniquement référence à la famille, mais aussi aux autres acteurs, qu'ils soient privés ou publics, locaux ou nationaux, qui proposent différentes approches éducatives¹⁹. Ces acteurs sont issus de l'éducation judiciaire, l'éducation spécialisée, ou l'éducation préscolaire, futur projet abordé en troisième partie.

17 AYOUB et al., « Trois élèves sur quatre touchés par au moins une action ou un projet relevant de l'éducation artistique et culturelle ».

18 AYOUB et al., « Trois élèves sur quatre touchés par au moins une action ou un projet relevant de l'éducation artistique et culturelle ».

19 GARNIER Bruno et KAHN Pierre, *Éduquer dans et hors l'école : lieux et milieux de formation. XVIIe-XXe siècle. Nouvelle édition* [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2016 (généralisé le 16 janvier 2024), consulté le 17/01/2024 (<https://books.openedition.org/pur/45456>)

2.1. Les « loisirs » culturels et artistiques en famille

Le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation nationale ont mené une étude sur les activités de loisirs des élèves des écoles maternelles²⁰. Il s'agit d'une enquête par questionnaire auprès de parents d'enfants âgés en moyenne de 3 ans et demi, basée sur la cohorte de naissance 2011 de l'ELFE (Étude longitudinale française depuis l'enfance), une étude longitudinale française qui suit les enfants de la naissance à l'âge adulte. Le temps et les activités des enfants y ont d'abord été identifiés comme « des moments collectifs sous l'égide de la pédagogie (la classe) », « des moments d'activités périscolaires (avant et/ou après l'école, et le mercredi) », « des loisirs encadrés » et « des loisirs libres » à la maison²¹. Dans cette étude, l'analyse est divisée en deux catégories. Pour l'école maternelles et le centre aéré, la fréquence d'utilisation et les motivations d'utilisation sont précisées²². En termes de loisirs encadrés, « 17 % des enfants sont inscrits dans une associations ou un club » tels que « judo, dessin, musique ». En revanche, en ce qui concerne les « activités partagées des parents avec leurs enfants » pendant leur temps libre, des pratiques telles que « chanter avec lui, lui faire écouter de la musique », « peindre, dessiner et colorier », « raconter une histoire », « le faire compter ou réciter les chiffres », « faire un puzzle avec lui » sont fréquemment mentionnées, tandis que l'« équitation », la « danse » et les « arts plastiques » sont minoritaires. Il a été

20 BERTHOMIER Nathalie, OCTOBRE Sylvie, « Réorganisation des temps enfantins à l'entrée en maternelle des enfants de la cohorte Elfe » *Culture Études* 2020-4 [en ligne], consulté le 09/01/2024, <<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese>>

21 BERTHOMIER et al., « Réorganisation des temps enfantins à l'entrée en maternelle des enfants de la cohorte Elfe ».

22 « Les centres de loisirs (ou centres aérés) sont des accueils collectifs sans hébergement qui se déroulent en dehors du temps scolaire pour des groupes composés de 8 à 300 enfants ou adolescents. Ils fonctionnent au minimum 15 jours par an. Cette catégorie d'accueils de mineurs était en vigueur jusqu'au 31 août 2006. » Le site de l'INSEE, consulté le 01/01/2024, <<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definitions>> ; « L'accueil collectif de mineurs (ACM) est la nomination réglementaire depuis 2006 pour les colonies de vacances, centre de loisirs, centre aéré etc. » Le site du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, consulté le 09/01/2024, <<https://www.jeunes.gouv.fr/parents-ce-qu-il-faut-savoir-sur-les-accueils-collectifs-de-mineurs-211>>

également constaté que les différences dans ces pratiques sont liées plus ou moins à l'environnement social des parents²³.

Dans une analyse de 1999 du ministère de la Culture sur les « loisirs » des enfants de 8 à 19 ans, basée sur une enquête de Médiamétrie, les activités les plus pratiquées en dehors de l'école sont « l'écoute de disques, cassettes et disques compacts », « les discussions avec les amis », « aller au cinéma », « regarder des films à la télévision ou au magnétoscope », « jouer à des jeux de société, aux cartes », « lire des journaux, des magazines et des revues », « écouter la radio », « faire du vélo, du VTT » et « se promener » (une pratique à laquelle plus de 70 répondants sur 100 ont déclaré qu'ils s'adonneraient). L'enquête montre que « faire du dessin, de la poterie, de la sculpture », « faire du théâtre », « aller au théâtre, aller au concert classique », « faire de la musique avec des amis » et « jouer d'un instrument de musique » qui sont fréquemment proposés dans les écoles et les collèges ne sont pas aussi répandus dans les loisirs des enfants en dehors de l'école²⁴.

Néanmoins, on constate que la culture proposée dans les écoles est généralement un domaine ou une pratique que les Français sont plus susceptibles de reconnaître comme « culture ». En effet, une étude du ministère de la Culture sur « les représentations et les valeurs associées à la culture » auprès de 1 500 Français montre que les activités pouvant être considérées comme faisant partie de la culture sont, par ordre décroissant, « la visite de musées ou de monuments », « la science », « les voyages », « la cuisine », « aller au théâtre », « lire la presse », « écouter de la musique classique », « lire des romans », « jouer d'un instrument de musique », « aller au cinéma »²⁵. A l'inverse, on constate que les activités les

23 BERTHOMIER et al., « Réorganisation des temps enfantins à l'entrée en maternelle des enfants de la cohorte Elfe ».

24 Ministère de la Culture et de la Communication, « Les loisirs des 8-19 ans » *Développement culturel* N° 131-décembre1999 [en ligne], consulté le 04/01/2024, <<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications2>>

25 Cette partie énumère les activités pour lesquelles plus de 50 % des personnes interrogées ont répondu « oui dans tout cas » à la question « pour chacune des activités suivantes, dites-moi si, pour vous personnellement, elle fait partie de la culture ? ». Trois réponses sont possibles : « oui dans tous les cas », « non en aucun cas » ou « ça dépend des cas ». GUY Jean-Michel, « Les représentations de la culture dans la population française » *Culture Études*

plus souvent considérées comme non culturelles sont, par ordre de fréquence, « les émissions de télé-réalité », « les jeux vidéo » et « les parcs d'attractions »²⁶. Comme le souligne également l'étude, les Français sont moins enclins à qualifier de « culturelles » leurs nombreuses navigations sur Internet et leurs jeux vidéo, et plus enclins à qualifier de culturelles des pratiques qu'ils pratiquent en réalité moins, comme les visites de musées, théâtre, presse et pratique d'un instrument de musique²⁷. Enfin, nous ne pouvons pas terminer ce point sans faire référence au *Pass Culture*²⁸ proposé à l'ensemble des jeunes français²⁹ et sur l'ensemble des territoires³⁰. Ce porte-monnaie virtuel contribue à généraliser l'EAC auprès des jeunes de 15 à 18 ans, ce qui représente en 2002, 2,5 millions de jeunes utilisateurs qui sont mis en lien avec les activités culturelles et artistiques (livres, concerts, théâtres, cours de musique, etc.) via une application mobile.

2.2. La rééducation judiciaire des jeunes délinquants avec l'EAC

Le ministère de la justice considère le droit à la culture comme un droit fondamental, au même titre que le droit à la santé et à l'éducation. L'accès à la culture est institutionnalisé par le législateur et par les textes européens. Le premier accord « Culture et Justice »³¹, signé en 1986, vise à favoriser la réinsertion

2016-1 [en ligne], consulté le 04/01/2024, <<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese>>

26 Cette partie énumère les activités pour lesquelles plus de 50 % des personnes interrogées ont répondu « non en aucun cas » à la question « pour chacune des activités suivantes, dites-moi si, pour vous personnellement, elle fait partie de la culture ? ». Trois réponses sont possibles : « oui dans tous les cas », « non en aucun cas » ou « ça dépend des cas ». GUY, « Les représentations de la culture dans la population française ».

27 GUY, « Les représentations de la culture dans la population française ».

28 Le site du gouvernement français permettant d'accéder au « pass culture » : consulté le 17/01/2024, <<https://pass.culture.fr/>>

29 LANGEARD Chloé et BORDEAUX Marie-Christine, « Un instrument d'action publique au service de l'EAC? », *NECTART* [en ligne], 2024/1 (N° 18), pp. 36-47. consulté le 17/01/2024, <<https://www.cairn.info/revue-nectart-2024-1-page-36.htm>>

30 CAZANAVE Gilles, « le « pass culture » : un dispositif emblématique d'accès des jeunes à la culture », *Administration* [en ligne], 2022/4 (N° 276), pp. 71-74. consulté le 17/01/2024, DOI: 10.3917/admi.276.0071.

31 Le site du ministère de la Culture, « programme Culture et Justice », consulté le 17/01/2024,

des détenus adultes par les activités culturelles. L'objectif est de créer de nouveaux espaces en prison tels qu'une bibliothèque, une salle de spectacles et de projections de films, ainsi que des espaces pour l'expression artistique. Ces espaces ont d'autres finalités que l'accès à l'art ou à la culture, ils servent également à observer les détenus, qu'ils soient adultes ou adolescents, dans l'acquisition des comportements sociaux positifs. Les accords suivants renforcent le partenariat entre les acteurs culturels locaux et régionaux³² et la justice. Cette conception élitiste de la culture pourrait sembler difficilement conciliable avec la délinquance et la criminalité³³, pourtant, les neuf domaines culturels développés³⁴ (projets autour du livre et de la lecture, projets autour du spectacle vivant, projets autour des cultures urbaines, projets autour de l'image et des nouvelles technologies, projets autour de l'expression radiophonique, projets autour des arts plastiques, du patrimoine, de la culture scientifique et technique) ainsi que de nombreux exemples de projets³⁵ montrent que l'EAC est particulièrement fructueuse dans ce contexte.

Concernant les jeunes « sous-main de justice », c'est-à-dire les jeunes qui sont suivis par les travailleurs sociaux dans les différentes structures du ministère (prison, foyer, service auprès du domicile, service d'activité pour la journée, etc.), l'EAC est l'un des outils de l'éducation judiciaire. Dans ce programme de rééducation des jeunes délinquants, l'EAC sert à lutter contre l'illettrisme et en favorisant la lecture et l'écriture. Par exemple, *Bulles en fureur*³⁶ propose chaque

〈<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Developpement-culturel/Le-developpement-culturel-en-France/Culture-et-Justice>〉

32 Deux finalités sont évoquées, renforcer les ateliers et les services proposés dans les institutions judiciaires et développer des partenariats pour proposer des alternatives à la prison.

33 SAURIER Delphine, *Usages de la culture et population pénale*, collection logiques sociales-études culturelles, 2018, L'Harmattan.

34 Circulaire du 3 mai 2012 relative à la mise en œuvres des projets culturels destinées aux personnes placées sous-main de justice et aux mineurs sous protection judiciaire (MCCB1114516C), consulté le 17/01/2024, 〈https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/pdf/cir_35343/CIRC〉

35 Le site « Culture-Justice en Normandie », consulté le 17/01/2024, 〈<https://culture-justice.normandielivre.fr/le-programme-culture-justice/>〉

36 Le site du ministère de la Justice, consulté le 17/01/2024, 〈<https://www.justice.gouv.fr/>〉

année à 500 jeunes de lire six bandes dessinées et de voter individuellement pour leur favorite. Des ateliers et des résidences d'artistes accompagnent ce projet de lecture, et une journée de rencontre avec les auteurs lauréats est organisée. Le dispositif *Passeur d'images* est une action culturelle cinématographique destinée aux enfants et aux adolescents éloignés des offres audiovisuelles, autrement dit, un public qui ne fréquente pas les salles de cinémas. Il propose des ateliers de pratiques audiovisuelles ainsi qu'une séance de cinéma en plein air un espace où les jeunes peuvent communiquer en toute quiétude. *DesCinés la vie* est un festival qui propose une sélection de 12 courts métrages. Les courts métrages abordent des questions vives de la société (le suicide, la maladie psychique, le confinement, etc.) et permettent aux travailleurs sociaux d'échanger sur ces thématiques avec les jeunes. Dans le même ordre d'idées mais avec une vision collaborative, le webdocumentaire *Mineurs sous-main de justice*³⁷ vise à récolter les expériences juvéniles sur le circuit judiciaire (de l'arrestation à la sanction) et à les croiser avec l'expérience des professionnels de la justice des mineurs (policiers, avocats, etc.). L'EAC permet aussi la création de projet permettant aux jeunes de s'exprimer artistiquement. Ces projets ne font pas l'objet de communication nationale mais ils apparaissent dans la revue spécialisée de la justice, les « Cahiers Dynamiques ». *Art'Phone* propose aux jeunes d'utiliser leurs smartphones pour photographier les aspects spatiaux qui composent leur environnement tels que la ville, le foyer ou le quartier. L'objectif est de donner à voir aux adultes, les lieux qui composent l'expérience juvénile.

Dans ce contexte, l'EAC sert le projet de réinsertion de l'adulte qui est détenu en prison ou le travail de rééducation des travailleurs sociaux auprès des adolescents délinquants.

2.3. L'EAC au service de l'inclusion des enfants en situation de handicap

En étant dans différents espaces éducatifs, l'art et la culture sont aussi au cœur d'un impératif, celui d'être accessible au plus grand nombre particulièrement aux

actualites/actualite/bulles-fureur)

37 Webdocumentaire « sous-main de justice », consulté le 17/01/2024, <<https://www.mineurs-sous-main-de-justice.fr/>>

enfants et aux personnes en situation de handicap.

Le ministère de la Culture crée une collection de guides intitulée « Culture et handicap »³⁸. Le premier guide, datant de 2007, expose la charte d'accueil des personnes handicapées dans les équipements culturels. Outre la question de l'accessibilité des bâtiments, ce guide met en avant un travail collaboratif avec le secteur médico-social et les travailleurs sociaux, visant à permettre aux enfants en situation de handicap moteur d'accéder aux ateliers culturels et artistiques. Agrémenté d'expériences artistiques et inclusives, le guide insiste pour que ces adaptations soient généralisées à toutes les personnes. Les autres guides affinent ce programme en favorisant la participation d'artistes en situation de handicap à diverses manifestations artistiques ou en développant des dispositifs adaptés aux différentes formes de handicap.

Dans cette optique, le dialogue entre le secteur culturel et le secteur médico-social nous donne à voir, non seulement les définitions données aux différentes formes de handicap (moteur, mental, invisible, trompeur, temporaire, etc.) mais aussi la diversité des projets et des collaborations entre ces partenaires. Cela revitalise les activités proposées dans le domaine médico-social et permet au secteur culturel d'atteindre de nouveaux publics. Toutefois, une étude menée par la Fondation Handicap Malakoff Humanis³⁹, qui a interrogé 860 répondants répartis en quatre catégories de handicap (visuel, auditif, moteur, mental), révèle que les lieux culturels accessibles attirent davantage de visiteurs, surtout dans les grandes villes et parmi ceux qui possèdent la carte mobilité inclusion, ces visites se font généralement avec l'accompagnement d'un proche. L'étude souligne ainsi que l'accès autonome à la culture et aux arts reste un défi. Enfin, le guide « Équipements culturels et handicap mental » aborde spécifiquement le jeune public, c'est-à-dire les enfants et les adolescents en situation de handicap et vivant dans des structures de vie

38 Le site du ministère de la Culture, les guides pratiques « Culture et handicap », consulté le 17/01/2024, <<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Developpement-culturel/Culture-et-handicap/Guides-pratiques>>

39 Le site de la Fondation Malakoff Humanis, « Enquête Handicap & culture », consulté le 17/01/2024, <<https://fondationhandicap.malakoffhumanis.com/etudes/enquete-handicap-culture-progres-mais-encore-des-attentes/>>

spécialisées⁴⁰. Pour l'éducation spécialisée, les sorties culturelles et artistiques sont considérées comme des outils au service de l'apprentissage social. Parmi les activités décrites, l'offre culturelle rivalise d'idées en proposant des dispositifs interactifs tels que des éléments sonores et vidéos dans les musées, ou encore des cycles d'activités avec une approche ludique et sensorielle des œuvres (par exemple, l'atelier croquis au musée du Louvre ou les « tests de réflexe » à la Cité des Sciences). Il existe également des activités « hors les murs », comme les ateliers de danse ou la mallette multisensorielle dans les classes spécialisées ou les établissements adaptés. Ainsi, l'EAC apparaît dans ces contextes avec une fonction de rééducation ou d'inclusion au-delà de la fonction éducative⁴¹. Toutefois, nous pouvons faire remarquer que peu de travaux se concentrent sur le point de vue des enfants et des jeunes mais bien pour étudier les effets de l'art comme outil thérapeutique⁴².

3. L'étude des programmes EAC dans les structures de la (petite) enfance : comparaison France/Japon

En examinant l'EAC dans divers contextes éducatifs, il est notable que les programmes d'EAC tendent à devenir plus homogènes, malgré la diversité des offres d'activités culturelles et artistiques. Parallèlement, la variété des acteurs culturels et artistiques, ainsi que la diversité des pratiques proposées et la manière dont elles sont reçues par le public, notamment les enfants et les jeunes, entraînent une adaptation des programmes d'EAC au contexte éducatif. Cette convergence pourrait-elle être attribuée au fait que les programmes d'EAC sont principalement

40 Ministère de la Culture et de la Communication, *Équipements culturels et handicap mental* [en ligne], consulté le 17/01/2024, <<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Developpement-culturel/Culture-et-handicap/Guides-pratiques/Equipements-culturels-et-handicap-mental-2010>>

41 KERLAN, « L'éducation artistique et culturelle, entre utopie et hétérotopie ».

42 LECOURT, Édith, « Chapitre 6. L'art-thérapeute et la relation art-thérapeutique », dans LECOURT et al. (ed.), *Les art-thérapies* [en ligne], 2^e éd., Paris, Dunod, « Univers Psy », 2020, pp. 237-279. Consulté le 28/01/2024, <<https://www.cairn.info/les-art-therapies--9782100799053-page-237.htm>>

mis en œuvre au sein d'institutions ayant élaboré une politique spécifique à cet égard ? Qu'en est-il dans des secteurs moins structurés ? Et qu'en est-il en ce qui concerne des publics spécifiques comme la petite enfance ? Serait-il envisageable d'effectuer des comparaisons transnationales ? Cette troisième et dernière partie vise à présenter les projets de recherche envisagés ainsi que les perspectives méthodologiques qui seront adoptées.

3.1. Étudier l'EAC dans les structures de l'éducation préscolaire

L'éducation préscolaire⁴³ est l'ensemble des soins aux jeunes enfants avant qu'ils deviennent des écoliers qui s'instruisent. Avant 6 ans, cette étape était délicate avant les progrès de la science de l'hygiène. De nos jours, cette éducation du jeune enfant prend plusieurs formes et varie dans le temps : l'éducation familiale, la puériculture et l'éducation préscolaire dans les établissements spécialisés.

Les établissements préscolaires s'inscrivent dans différentes histoires. Les premiers types remontent aux *Infant schools* anglais pour les enfants de 3 à 7 ans, les *salles d'asiles* en France s'organisent à la pédagogie de Mme Pape Carpentier qui sont remplacés par les écoles maternelles par Pauline Kergomard, les *Kingergarden* en Allemagne par Froebbel et les établissements inscrits dans le mouvement de l'éducation spécialisée comme les « *Casei dei Bambini* » de Maria Montessori. Peu à peu le programme d'éducation préscolaire s'organise à l'échelle mondiale par les grandes instances internationales⁴⁴. Les institutions et des pratiques de la petite enfance, même en Europe, qui pourraient sembler proches du point de vue de la géographie et de l'histoire, présentent une plus grande hétérogénéité que les institutions d'enseignement. Différentes contributions ont proposé des comparaisons internationales, évoquent la diversité des politiques d'accueil dans les différents états et, les approches comparatives en statistiques mettent en évidence les débats

43 DEBESSE Maurice, « L'éducation préscolaire », *Bulletin de psychologie* [en ligne], tome 18, n° 238, 1965, pp. 641-651. Consulté le 17/01/2024, <https://www.persee.fr/doc/bupsy_0007-4403_1965_num_18_238_7503>

44 Le programme d'éducation préscolaire de l'Unesco, consulté le 17/01/2024, <<https://www.unesco.org/fr/early-childhood-education/preschool-education-program-fostering-development-childrens-abilities-and-building-foundations>>

sur les modèles de l'éducation préscolaire⁴⁵. L'importance accordée à la dimension culturelle de l'éducation préscolaire est mise en avant dans l'étude de INRP alors que l'éducation élémentaire paraît plus « universaliste »⁴⁶. Selon les auteurs, les politiques de l'éducation préscolaire accordent une importance à la dimension spontanée de l'enfant, à ses routines, ses relations, au langage et à l'intégration dans une société et une culture données. De plus, la professionnalisation du personnel de la petite enfance peut être également abordée sous l'angle culturel. La formation, le recrutement et les rôles varient en fonction des pays⁴⁷. Nous limiterons à l'éducation préscolaire dans les établissements spécialisés, c'est-à-dire les crèches (0 à 2/3 ans) et les jardins d'enfants et/ou les écoles maternelles (2 à 6 ans) au Japon et en France.

Les lieux d'accueil des enfants âgés de moins de 6 ans sont, au Japon, la crèche (« hoikuen ») et l'école maternelle (« yôchien »)⁴⁸. Les crèches accueillent en principe les enfants dont les mères travaillent. Aujourd'hui, il existe également « des centres agréés de garde d'enfants » (« nintei-kodomo-en »), qui ont été créés en 2006⁴⁹. Ces structures d'accueil relèvent de la compétence de trois ministères : le ministère de la Santé, du Travail et des Affaires sociales, le ministère de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie, et le Bureau du Cabinet, respectivement. C'est pourquoi la gestion des structures d'accueil des enfants au Japon est décrite comme étant tripartite. D'après Hoshi-Watanabe, le ministère de la Santé fixe les normes de qualité et d'éducation. La directive de 1992 aborde six domaines⁵⁰ : la santé et la sécurité, les soins et la

45 TOBIN Joseph J., WU David Y.H. et DAVIDSON Dana H., *Preschool in three cultures : Japan, China and the United State*, Yale University Press, 1989 ; COCHRAN Moncrieff (ed.), *International Handbook for child care policies and programs*, Westport (Connecticut) : Greenwood Press, 1993.

46 RAYNA Sylvie et BROUGERE Gilles (ed.), *Traditions et innovations dans l'éducation préscolaire : Perspectives internationales*, INRP, 2000.

47 OBERHUMER Pamela, SCHREYER Inge et NEUMAN Michelle J, *Professionals in early childhood education and care systems : European profiles and perspectives*, 2010.

48 HOSHI-WATANABE Miwako, « Modes de garde et éducation des enfants de moins de 3 ans au Japon », dans RAYNA et al. (ed.), *Traditions et innovations dans l'éducation préscolaire*.

49 Cette structure combine les fonctions et les caractéristiques des deux structures précédentes. La traduction française appliquée à cette structure d'accueil est provisoire.

50 Nous proposons au lecteur de se référencier au tableau 2 (p. 71) de l'ouvrage cité au-dessus.

routine, la relation avec autrui, la pensée et la curiosité culturelle, le langage et la sensibilité et la créativité. L'auteur fait noter que les cinq deniers domaines sont adaptés au manuel de l'éducation à l'école maternelle. Au sein de la thématique « sensibilité et créativité », des variations d'activité sont proposées en fonction des âges. Considérés comme des pratiques innovantes, nous souhaitons observer les activités artistiques et culturelles dans ces espaces éducatifs.

Les enfants de 3 à 6 ans sont dans des « yôchi-en » qui correspond à l'école maternelle en France ou au jardin pour les enfants en Angleterre⁵¹. Si la crèche est associée à un mode de garde des enfants, dans la réalité les enfants de 3 à 6 ans peuvent aussi perdurer, au même titre que l'école maternelle. A ce titre, la distinction des deux semblent difficile. Selon Kato, pour faire une distinction, le ministère de l'Éducation précise l'organisation des bâtiments et le contenu de l'éducation qui sont proches des principes cités au-dessus. Cependant, comme l'éducation préscolaire au Japon a connu des changements structurels considérables au cours des 20 dernières années, il est nécessaire d'étudier d'abord les textes légaux et autres documents ministériels.

En France, l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants⁵² fait partie des programmes éducatifs dans les crèches et les écoles maternelles⁵³. Toutefois, leur mise en œuvre est laissée à la libre interprétation des professionnels. L'éveil artistique et culturel des jeunes enfants en France relève d'initiative locale. « Musicâlins »⁵⁴ est un programme proposé par les bibliothèques à destination des professionnels de la petite enfance et avec les tout-petit. « Baby Concert »⁵⁵ vise à

RAYNA et al. (ed.), *Traditions et innovations dans l'éducation préscolaire*.

51 KATO Yoshinobu, « L'éducation préscolaire des enfants de trois à six ans au Japon », dans RAYNA et al. (ed.), *Traditions et innovations dans l'éducation préscolaire*.

52 Le site du ministère de la Culture, « L'Éveil artistique et culturel des jeunes enfants », consulté le 17/01/2024, <<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Education-artistique-et-culturelle/L-Eveil-artistique-et-culturel-des-jeunes-enfants>>

53 Actuellement en France, l'instruction est obligatoire pour tous les enfants à partir de 3 ans. Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance (1) (MENX1828765L).

54 Le site de Villeurbanne, « En ligne | Musicâlins : un temps musical en famille à la maison », consulté le 28/01/2024, <<https://mediatheques.villeurbanne.fr/2021/05/musicalins-un-temps-musical-en-famille-a-la-maison/>>

55 Le site de l'Orchestre National d'Auvergne, « Pédagogie & nouveaux publics », consulté le

permettre aux enfants de moins de 2 ans et à leurs parents d'investir des salles de musiques. Nous souhaitons dans cette recherche, étudier les projets proposés par les professionnels, les éducateurs jeunes enfants au sein des crèches.

L'objectif de cette recherche est de faire une comparaison transnationale des programmes d'éveil en éducation artistique et culturelle dans deux pays : France, Japon. Cette comparaison ne se limitera pas à l'étude des programmes mais proposera des observations d'activité dans les établissements préscolaires.

3.2. Focus sur la sociologie de l'enfance et la toute petite enfance

Si le législateur souhaite établir une distinction entre les établissements spécialisés dans la petite enfance (0 à 3 ans) et ceux dédiés à l'enfance (3 à 6 ans), les études sur l'enfance nous invitent à envisager une appréhension de l'enfance plus globale. Selon Allison James et Adrian James, l'approche interdisciplinaire qui coexiste sous le nom d' « études sur l'enfance » affirme une pluralité d'enfances plutôt qu'une enfance unique : « être l'enfant d'une famille urbaine prospère de la classe moyenne à Rio n'est pas la même chose qu'être l'enfant d'une famille pauvre de métayer dans le nord-est du Brésil »⁵⁶. Il a également été constaté que l'enfance des classes moyennes occidentales et l'enfance des classes privilégiées des pays en développement ont plus de points communs entre elles qu'avec la majorité de leurs régions respectives⁵⁷. Néanmoins, dans les études sur l'enfance, l'universalité de l'enfance en tant que phase du parcours de vie est également reconnue, de même que les « processus par lesquels des formes diverses et culturellement spécifiques de l'enfance sont produites »⁵⁸. La question est alors de savoir comment les « systèmes sociaux, économiques, juridiques et politiques » qui créent cette caractéristique universelle dans toute société cherchent à séparer les enfants des adultes, et quelles sont les réactions des enfants et des adultes à cet égard. Les

28/01/2024, <<https://onauvergne.com/pedagogie-nouveaux-publics/>>

56 JAMES Allison, JAMES Adrian, *Key Concepts in Childhood Studies*, 2nd ed. SAGE, 2012, p. 125. Extrait cité par JAMES et al. de JAMES Alison, JENKS Chris et PROUT Alan, *Theorizing Childhood*, Cambridge, Polity, 1998.

57 PROUT Alan, *The Future of Childhood : Towards the interdisciplinary study of children*, London & New York, Routledge, 2005.

58 JAMES et al., *Key Concepts in Childhood Studies*, p. 32.

cadres sociaux, politiques, économiques et culturels qui construisent « l'enfance », une caractéristique structurelle de toutes ces sociétés, dépendent plus ou moins du contexte national.

3.3. L'ethnographie à la lumière des approches par points de vue (*standpoint approaches*)

Notre étude impliquera donc une recherche ethnographique comprenant des observations avec les enfants et des entretiens avec adultes participants à l'EAC dans des structures en France et au Japon. Dans le cadre, nous nous concentrerons sur ce que Ivan Jablonka appelle « Le « Je » de méthode », inspiré par « l'épistémologie du positionnement (*standpoint epistemology*) » de Sandra Harding, l'effort pour situer la recherche dans les relations sociales contemporaines⁵⁹.

Sandra Harding, l'une des contributrices à la « théorie du point de vue » (*standpoint theory*) et qui examine les problèmes de la science occidentale moderne à partir de la théorie féministe et postcoloniale, décrit les approches par points de vue (*standpoint approaches*) comme des « procédures systématiques pour maximiser l'objectivité ». Ces approches « fournissent une carte, une méthode, pour maximiser une forte objectivité qui peut fonctionner plus efficacement pour les projets de connaissance confrontés au problème des sciences qui ont été constituées par les valeurs et les intérêts des groupes sociaux les plus puissants »⁶⁰. Ainsi, la théorie du point de vue, qui tente d'être consciente des intérêts et des valeurs dominantes, pense que nous devons « commencer notre réflexion et nos projets de recherche, en dehors de ces schémas conceptuels et des activités qui les génèrent »⁶¹. Elle estime qu'en « partant de la vie de ceux qui ont été désavantagée par le cadre conceptuel dominant et qui en ont été exclus », nous pouvons jeter un regard critique sur ce

59 JABLONKA Ivan, « La création en sciences sociales », *Esprit* [en ligne], 2017/11, pp. 92-105. Consulté le 17/01/2024, <<https://www.cairn.info/revue-esprit-2017-11-page-92.htm>> ; HARDINGS Sandra, "'Strong Objectivity': A Response to the New Objectivity Question." *Synthese*, vol. 104, no. 3, 1995, pp. 331-49. *JSTOR*, <<http://www.jstor.org/stable/20117437>> Accessed 6 Jan. 2024.

60 HARDINGS, "'Strong Objectivity'".

61 HARDINGS, "'Strong Objectivity'".

cadre⁶². Par exemple, cela signifie partir de la « vie des femmes ». Cependant, Harding affirme que « partir de la vie des femmes ne signifie pas nécessairement aborder les problèmes de recherche avec les termes dans lesquels les femmes perçoivent et articulent leurs problèmes ». L'accent n'est donc pas mis sur la véracité des expériences et des récits des femmes, mais sur l'explication « à travers des concepts et des hypothèses issus de la vie des femmes » non seulement de la vie des femmes, mais aussi de la manière dont « les ordres naturels et sociaux sont organisés de telle sorte que la vie quotidienne des femmes et des hommes, nos activités et nos croyances, finissent par prendre la forme qu'elles prennent »⁶³.

En sociologie de l'enfance, certains chercheurs estiment que la théorie du point de vue fournit un moyen utile de reconnaître la position subordonnée face aux adultes et de repositionner les enfants dans l'ordre social⁶⁴. D'après James et James, « les enfants peuvent être considérés comme appartenant à un groupe minoritaire, un statut sous-tendu par toute une série d'inégalités sociales, politiques et économiques qui séparent les enfants des adultes ».

Dans le sillage de cette ligne de pensée, lorsque nous menons des recherches sur les enfants et l'environnement qui les entoure, être conscient de nos pensées et de nos projets de recherche en tant que chercheur adulte pourrait nous aider à comprendre « comment les enfants se positionnent dans la société » et « comment leur vie est façonnée par les professionnels », ou comment les enfants vivent et comprendre les relations sociales dans lesquelles ils sont impliqués au quotidien⁶⁵ et particulièrement dans les activités d'EAC.

Acknowledgment. This work is part of the results of research supported by JSPS KAKENHI Grant Numbers JP17K18221, JSPS KAKENHI Grant Numbers JP21K02305 and the Pache Research Subsidy I-A-2 for the 2023 academic year.

62 HARDINGS, “Strong Objectivity”.

63 HARDINGS, “Strong Objectivity”.

64 JAMES et al., *Key Concepts in Childhood Studies*, p. 124.

65 JAMES et al., *Key Concepts in Childhood Studies*, p. 124.